



Les agendas 21 et les plans climat- énergie territoriaux (PCET) :



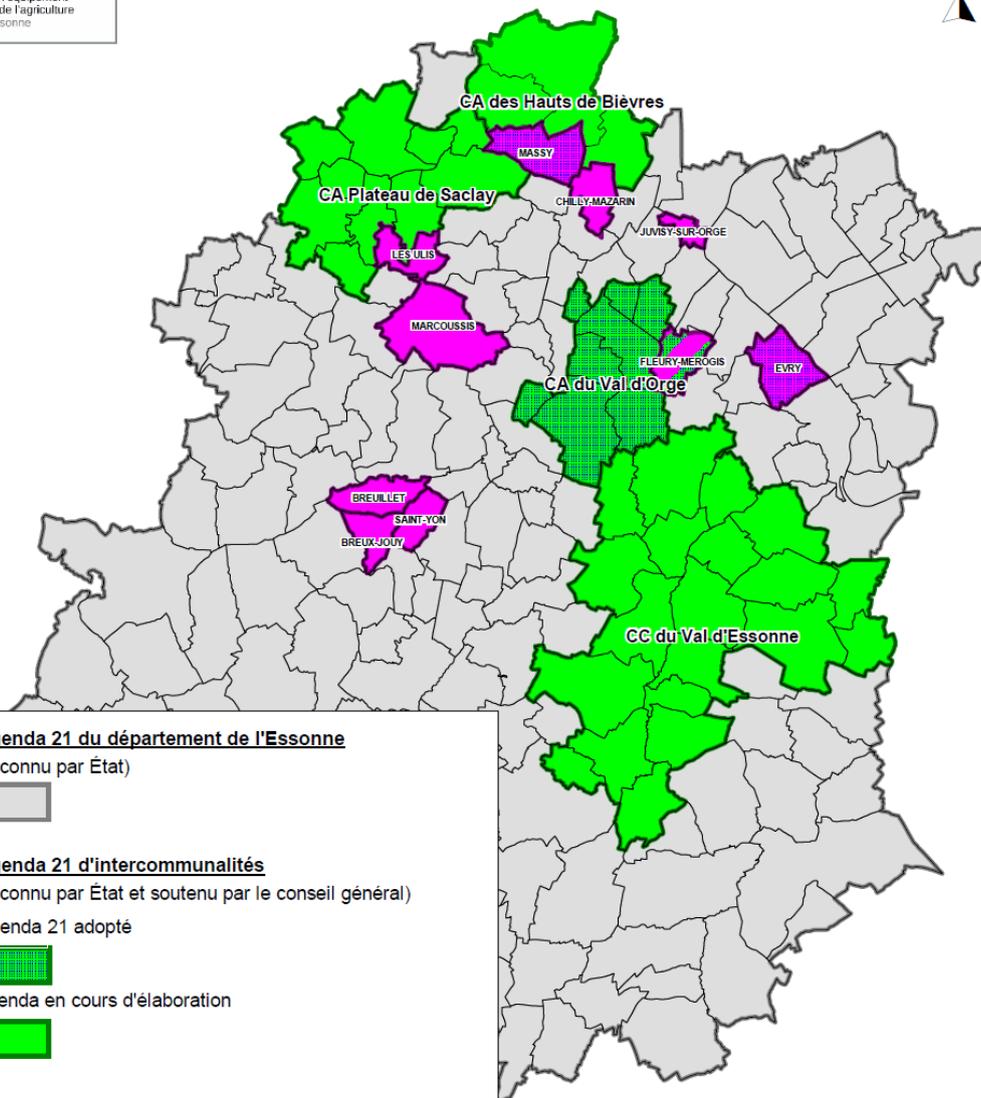
Rôle de la DDT

— Territorialisation du Grenelle de l'environnement

- Les Agenda 21 et les plans climat énergie territoriaux font partie des outils locaux de mise en œuvre de nombreux engagements du Grenelle de l'environnement
- Ils s'inscrivent notamment dans les objectifs du plan d'actions de la DDT sur la thématique : gouvernance, planification territoriale du développement durable :
 - accompagner les démarches d'agenda 21 et impulser les démarches de PCET

Les agenda 21 en Essonne

- Le Conseil Général joue un rôle moteur sur ce plan en ayant adopté en 2009 (après un premier agenda 21 de 2003 à 2008) un 2ème agenda 21 ouvert vers tous les acteurs locaux, dans une démarche partenariale et de mise en réseau sur les différentes thématiques
- Ce nouvel agenda 21 de l'Essonne fédère notamment l'élaboration et la mise en œuvre des agenda 21 locaux et des PCET
- 15 collectivités locales (communes et EPCI) ont élaboré ou sont en train d'élaborer un agenda 21



Agenda 21 du département de l'Essonne

(reconnu par État)



Agenda 21 d'intercommunalités

(reconnu par État et soutenu par le conseil général)

agenda 21 adopté



agenda en cours d'élaboration



Agenda 21 de communes

(reconnu par État et soutenu par le conseil général)

agenda 21 adopté



agenda en cours d'élaboration



Les agenda 21 en Essonne

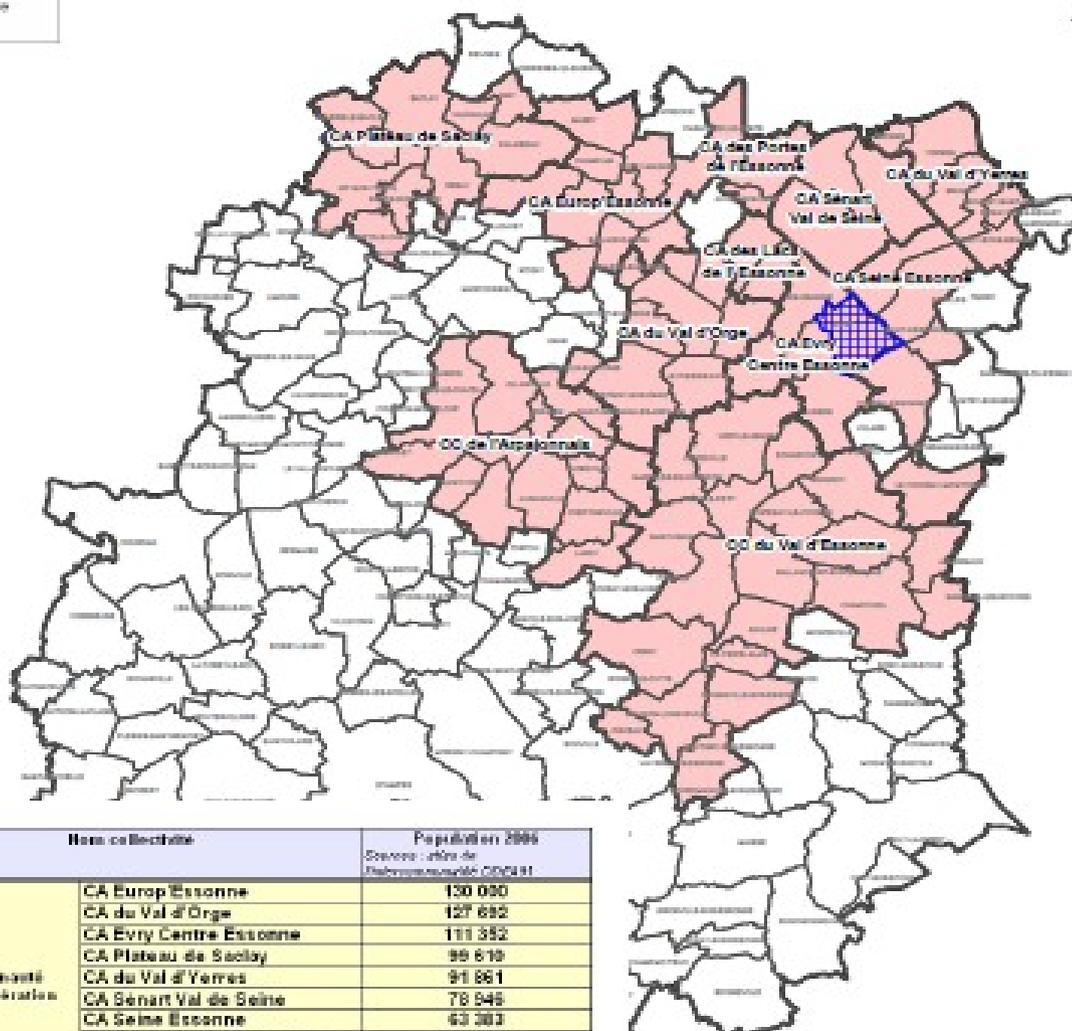
- La DDT participe au comité de pilotage de l'agenda de l'Essonne
- Elle est sollicitée par la DRIEE pour assurer le relai local pour le suivi et l'évaluation des agenda locaux (rôle des STA avec appui SE/BEDD)
- Elle est également sollicitée par le Conseil Général pour co-animer avec lui le réseau des chargés de mission agenda 21 des collectivités pour les aider techniquement dans leur démarche en mobilisant les acteurs ressources sur cette thématique (Ademe, UME, sollicités, CCI,....)

Les plans climat énergie territoriaux

- ***les plans climat énergie territoriaux font partie des outils locaux de mise en œuvre de nombreux engagements du Grenelle de l'environnement***
- ***Et de plusieurs défis de la stratégie nationale du DD***
- ***Pour la maîtrise des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables et l'adaptation au changement climatique***
- ***Un objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20% et une part des énergies renouvelables de 23% en 2020***

Les plans climat énergie territoriaux

- ***Le Grenelle de l'environnement fait obligation aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer un plan climat énergie territorial : bilan carbone-plan d'actions relatif aux bâtiments, à l'aménagement, la planification, les déplacements, les activités, le fonctionnement (écoresponsabilité)***
- ***En Essonne cela concerne une commune, 11 EPCI et le Conseil Général***



Nom collectivité		Population 2006 <small>Source : atlas de l'intercommunalité 2007/2011</small>
Communauté d'agglomération	CA Europ'Essonne	130 000
	CA du Val d'Orge	127 692
	CA Evry Centre Essonne	111 382
	CA Plateau de Saclay	99 610
	CA du Val d'Yerres	91 661
	CA Sénart Val de Seine	78 946
	CA Seine Essonne	63 383
	CA des Lacs de l'Essonne	57 767
	CA des Portes de l'Essonne	52 360
	CA des Hauts de Bièvres	27 262
Communauté de communes	CC de l'Arpajonnais	62 662
	CC du Val d'Essonne	63 735
	CC de l'Essonne Sud Essonne	36 813
	CC Pays de Lamoignon	26 380
	CC de Dourdanecore en Mureaux	24 473
	CC Essor de Mureaux	20 121
	CC entre Juze et Renarde	16 316
	CC de la Vallée de l'Orce	9 604
	CC du Grand Parc	5 212
	CC du Plateau Briard	2 593
Syndicat d'agglomération nouvelle	SAR Sénart	85 353
Commune	Evry	53 524

EPCI concernés



Communes concernées



Evry

Les plans climat énergie territoriaux

- ***Le « réseau Climat Essonnien » a été mis en place le 28 septembre 2010 pour mobiliser toutes les ressources techniques et financières afin d'aider les collectivités dans l'élaboration de leur plans***
- ***(services de l'État, Conseil Général, Ademe, UME...)***
- ***De nombreuses actions sont programmées en 2011, concernant la formation des chargés de missions PCET des collectivités, des actions de sensibilisation (bâti durable, RT 2012, PLU et énergie...)***
- ***La DDT s'est structurée avec ses services territoriaux pour être le relai local des collectivités pour les accompagner tout au long de leur démarche***

Organisation de la DDT pour l'accompagnement des PCET

Au siège de la DDT le Bureau écologie et développement durable du service environnement est le référent, co-animateur avec les services du Conseil Général du réseau climat essonnien mis en place le 28 septembre 2010.

Les trois services territoriaux d'aménagement (STA) ont un rôle de guichet de proximité et de conseil pour les collectivités locales.

L'échelon territorial s'appuie en tant que de besoin sur les services fonctionnels experts du siège :

le SIDD, pour les aspects « techniques environnementales du Bâtiment »

le SHRU, pour les politiques habitat-logement (ANAH, ANRU)

le SPAU, pour l'aménagement, la planification, la mobilité

le SEA pour l'agriculture durable

le SE, pour les aspects énergie, eau, biodiversité, risques

Le STSR, pour les aspects sécurité routière

Les plans climat énergie territoriaux

- ***À ce jour les communautés d'agglomération du Val d'Orge et des Lacs de l'Essonne se sont engagées dans l'élaboration de leur PCET***
- ***Le Conseil Général a adopté le volet institutionnel de son PCET***